

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, article 956, la soussignée donne avis que :

Le Conseil municipal tiendra une assemblée extraordinaire, par vidéoconférence, le mardi 25 janvier 2022, à 20 h, laquelle portera exclusivement sur l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022.

En vertu de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

À cet effet, les personnes intéressées à le faire, peuvent transmettre des questions puisque l'arrêté ministériel numéro 2020-049 stipule :

« Que si une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de question par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée. »

Les questions doivent être reçues, **au plus tard le 24 janvier 2022, 16 h 30**, au bureau de la Municipalité de Val-des-Monts, situé au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9, et ce, de différentes façons, à savoir :

1. Dans la chute à courrier près de la porte d'entrée principale de l'hôtel de ville, situé au 1, route du Carrefour à Val-des-Monts.
2. Par la poste à l'adresse suivante : 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.
3. Par courriel à l'adresse suivante : administration@val-des-monts.net.

Les personnes ou organismes qui transmettront leurs questions par la poste sont invités à le faire dans un délai raisonnable, dépendamment de la région de l'expéditeur, afin de tenir compte des délais de livraison postale applicables.

Il est à noter que l'assemblée extraordinaire du 25 janvier 2022 sera publicisée dès que possible sur le site Internet de la Municipalité au www.val-des-monts.net, dans la section Actualités, ainsi que sur sa page Facebook au facebook.com/valdesmonts.

FAIT à Val-des-Monts ce quatorzième jour du mois de janvier DEUX MILLE VINGT-DEUX.

La Directrice des services administratifs
et Secrétaire-trésorière adjointe,



Myrian Nadon